



COMMUNE DE TREIZE-VENTS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le **27 mars 2025** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de Treize-Vents :

- **Recettes de fonctionnement** : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **986 466 € hors excédent antérieur reporté**, soit **1 236 640 €** avec l'excédent de 2024.

- **Dépenses de fonctionnement** : Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **727 800 € hors virement à la section d'investissement (soit 1 236 640 € avec le 023)**.

Les charges à caractère général représentent 35.10% des dépenses de fonctionnement et la rémunération des agents correspond à 21.78 % de ces dépenses.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La capacité d'autofinancement nette diminue en 2025 compte tenu de la dynamique des charges de gestion nettement plus rapide que celle des recettes.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

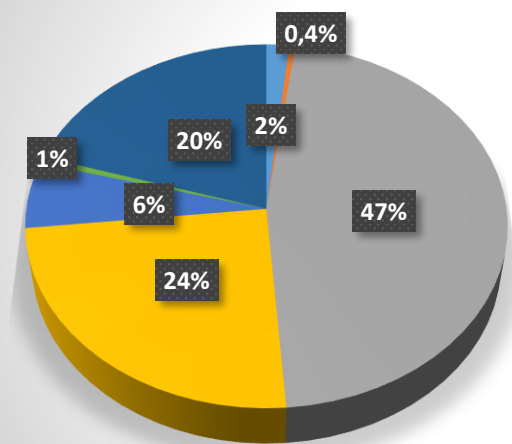
- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	CA 2024	BP 2025	Taux d'évolution
13	Atténuation de charges	25 823,51 €	20 780,00 €	-19,53%
70	Produits des services	8 459,78 €	5 400,00 €	-36,17%
73	Impôts et taxes	587 194,43 €	577 300,00 €	-1,69%
74	Dotations, subventions et participations	294 889,05 €	303 145,00 €	2,80%
75	Autres produits de gestion courante	37 546,33 €	72 275,35 €	92,50%
Total recettes gestion courante		953 913,10 €	978 900,35 €	2,62%
76	Produits financiers	4,64 €	0,00 €	-100,00%
77	Produits exceptionnels	525,00 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL RECETTES REELES		954 442,74 €	978 900,35 €	2,56%
42	Opération d'ordre entre sections	17 222,22 €	7 566,00 €	-56,07%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		17 222,22 €	7 566,00 €	-56,07%
	Excédent antérieur reporté	261 396,88 €	250 174,53 €	-4,29%
TOTAL RECETTES		1 233 061,84 €	1 236 640,88 €	0,29%

RECETTES FONCTIONNEMENT 2025

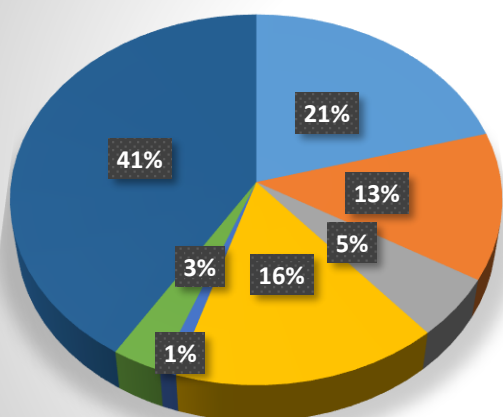


- Atténuation de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Opération d'ordre entre sections
- Excédent antérieur reporté

Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	CA 2024	BP 2025	Taux d'évolution
11	Charges à caractère général	218 149,12 €	255 400,00 €	17%
12	Charges de personnel	144 634,28 €	158 500,00 €	10%
14	Atténuations de produits	46 296,64 €	65 500,00 €	41%
65	Autres charges de gestion courante	198 515,90 €	198 400,00 €	0%
Total charges de gestion courante		607 595,94 €	677 800,00 €	12%
66	Charges financières	16 739,50 €	12 500,00 €	-25%
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	-
Total autres dépenses		16 739,50 €	12 500,00 €	-25%
42	Opération d'ordre entre sections	58 551,87 €	37 500,00 €	-36%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		58 551,87 €	546 340,88 €	833%
23	Virement à la section d'investissement	491 997,23 €	508 840,88 €	
TOTAL DEPENSES		1 174 884,54 €	1 236 640,88 €	5%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Opération d'ordre entre sections
- Virement à la section d'investissement

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39.21%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.98%**
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : **19.72%**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **417 173 €**

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à **303 145 €**, soit une hausse de 2.80 % par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement concerne les projets structurants de la commune.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Il finance notamment des équipements publics, des travaux de voirie et d'aménagements urbains.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux principaux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2024	Restes à réaliser 2024	BP 2025	Taux d'évolution
10	Dotations, fonds divers	325 019,15 €		362 100,00 €	11,41%
13	Subventions d'équipement	227 464,64 €	223 881,00 €		-2%
27	Autres immobilisations financières	0,00 €		0,00 €	-
16	Emprunts et dettes	0,00 €		201 000,00 €	-
24	Produits des cessions immobilières	0,00 €		285 492,00 €	-
Total recettes réelles		552 483,79 €	223 881,00 €	848 592,00 €	54%
21	Virement de la section de fonctionnement	491 997,23 €		508 840,88 €	3%
40	Amortissements des immobilisations	58 551,87 €		37 500,00 €	-36%
41	Opérations patrimoniales	0,00 €		0,00 €	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE		550 549,10 €		546 340,88 €	-1%
	Solde d'exécution antérieur	36 452,04 €		76 735,55 €	111%
TOTAL RECETTES		1 139 484,93 €		1 695 549,43 €	-100%

Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2024	Restes à réaliser 2024	BP 2025	Taux d'évolution
16	Emprunts et dettes	129 532,52 €		129 700,00 €	0,13%
20	Immobilisations incorporelles	- €		500,00 €	-
204	Subventions d'équipt versées	2 869,45 €	4 463,07 €	12 100,00 €	321,68%
21	Immobilisations corporelles	46 985,32 €	15 057,43 €	87 236,40 €	85,67%
27	Autres immobilisations financières	- €		496 256,04 €	
	Opération Cimetière	492,00 €	14 748,00 €	117 000,00 €	
	Opération Eglise			10 000,00 €	
	Opération Rénovation mairie	3 712,14 €	244 865,29 €	50 000,00 €	
	Opération Voies et réseaux	51 554,16 €	4 872,00 €	100 000,00 €	
	Opération Salle polyvalente	281 297,78 €	279 685,20 €	50 000,00 €	
	Opération Dents creuses	37 086,56 €		1 500,00 €	
	Opération Bât.Les Genêts	- €		40 000,00 €	
	Opération Bât.Prieuré	- €		30 000,00 €	
TOTAL Opérations d'équipement		423 997,41 €	563 690,99 €	994 592,44 €	134,58%
40	Opérations d'ordre	17 222,22 €		7 566,00 €	-56,07%
TOTAL DEPENSES		570 752,15 €		1 695 549,43 €	197,07%

c) Les principaux projets de l'année 2025 :

- Réhabilitation des bâtiments communaux, notamment travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie
- Travaux de voirie
- Le lancement d'un nouveau lotissement - Les budgets annexes prélèvent sur la trésorerie du budget principal, en raison du lancement de l'opération de lotissement Bel Air.

III. Données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses

Nature	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	1 139 484,93 €	1 139 484,93 €
Investissement	1 695 549,43 €	1 695 549,43 €
Total général	2 932 190.31 €	2 932 190.31 €

c) État de la dette

- Capital restant dû au 01/01/2025 : **621 890.96 €**
- Capacité de désendettement : **2.75 ans**

Un emprunt de 200 000 € est à prévoir pour financer les investissements